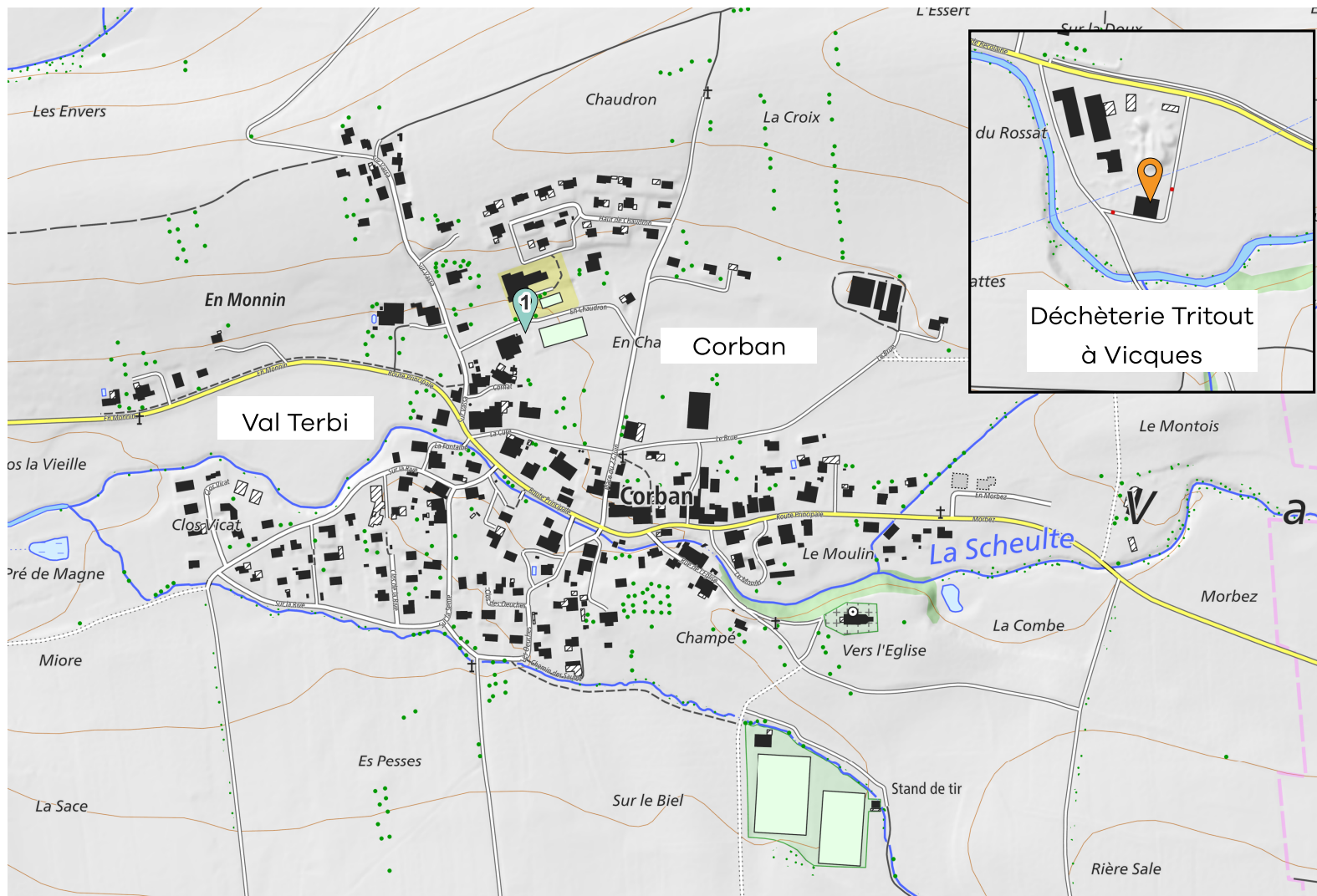




2024

# MEMO Déchets

Votre guide des déchets



Déchèteirie Tritout  
à Vicques

Données swisstopo 10.2023



Nos déchets sont des ressources : **préservons-les** ensemble.  
**Évitons** le gaspillage, trions et valorisons.

VAL TERBI  
COMMUNE MIXTE DE

Corban



SEOD

SYNDICAT DE GESTION DES DÉCHETS  
DE DELÉMONT ET ENVIRONS

# Informations **générales**



Et aussi sur **www.memodechets.ch** et **l'application**

## GÉNÉRALITÉS

Ce MEMODéchets vous informe des tournées de collecte des déchets et des différentes possibilités d'éliminer ou de recycler vos déchets. Il s'adresse exclusivement aux ménages privés et ne concerne pas les commerçants et les industriels. Se référer au règlement en vigueur.

### **Ma Déchèterie (voir plan)**

**1. Le Tritout à Vicques** : tous les types de déchets ménagers, encombrants et valorisables.

Horaire d'ouverture :

- **mercredi : de 14h à 18h**
- **vendredi : de 14h à 17h**
- **samedi : en été de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30 / en hiver de 9h à 12h**

Les horaires d'été et d'hiver entrent en vigueur dès le 1er samedi qui suit le changement d'heure en Suisse.

Attention aux fermetures annuelles.

### **Mon ÉCOPOINT (voir plan)**

**1 - Complexe scolaire** : verre, papier, carton, btes de conserve, alu, capsules Nespresso, déchets de jardin, huiles, PET, textiles/chaussures, sagex, piles.  
Horaire : lundi, mardi, jeudi et vendredi de 13.30 à 19.30 h; mercredi de 9 à 12 h et de 13.30 à 19.30 h; samedi de 9 à 12 h et de 13 h à 17 h.

## Infos sur le ramassage des déchets

### **1. Ramassage des déchets encombrants (DEC)**

- Tous les déchets incinérables pouvant être mis dans un sac taxé de 17 à 110 litres ne sont plus ramassés (rappel).
- Les déchets en grande quantité provenant d'un déménagement, du débarras d'un appartement ou d'une maison ou de travaux de rénovation ne sont plus ramassés (rappel).

### **2. Ramassage des déchets urbains combustibles (DUC) ou ordures ménagères**

- C'est le SEOD qui détermine la fréquence de vidange des moloks® en fonction du taux de remplissage.

## Contact et infos

### **Administration communale**

Chemin de la Pale 2  
2824 Vicques  
032 436 15 40  
secretariat@val-terbi.ch  
www.val-terbi.ch

### **Déchèterie Le Tritout**

Uniquement durant les heures d'ouverture  
032 435 51 01

### **SEOD**

Des informations complémentaires sont disponibles sur le site internet du SEOD  
www.seod.ch

## Info déchets

**Arc Jurassien** 0842 012 012  
Aux heures de bureau (tarif local)

# Calendrier

## Val Terbi - Corban

Début des tournées : 06h30

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin
L 1	Nouvel An			1		
M 2	Saint Berchtold			2		
M 3				3	1	Fête du travail
J 4		1		4	2	
V 5		2	1	5	3	
S 6		3	2	6	4	1
D 7		4	3	7	5	2
L 8		5	4	8	6	3
M 9		6		9		4
M 10		7	6	10	8	5
J 11		8	7	11	9	6
V 12		9	8	12	10	7
S 13		10	9	13	11	8
D 14		11	10	14	12	9
L 15		12	11	15	13	10
M 16		13		16		11
M 17		14	13	17	15	12
J 18		15		18	16	13
V 19		16	15	19	17	14
S 20		17	16	20	18	15
D 21		18	17	21	19	16
L 22		19	18	22	20	Lundi de Pentecôte
M 23		20		23		18
M 24		21	20	24	22	19
J 25		22	21	25	23	20
V 26		23	22	26	24	21
S 27		24	23	27	25	22
D 28		25	24	28	26	23
L 29		26	25	29	27	24
M 30		27		30		25
M 31		28	27		29	26
J		29	28		30	Fête-Dieu
V			29	Vendredi Saint	31	28
S			30			29
D			31	Pâques		30
L						
M						

# Calendrier

## Val Terbi - Corban

Début des tournées : 06h30

	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
L 1						
M 2				1		
M 3				2		
J 4		1 Fête nationale Suisse		3		
V 5		2		4	1 La Toussaint	
S 6		3		5	2	
D 7		4	1	6	3	1
L 8		5	2	7	4	2
M 9		6	3	8	5	3
M 10		7	4	9	6	4
J 11		8	5	10	7	5
V 12		9	6	11	8	6
S 13		10	7	12	9	7
D 14		11	8	13	10	8
L 15		12	9	14	11	9
M 16		13	10	15	12	10
M 17		14	11	16	13	11
J 18		15 Assomption	12	17	14	12
V 19		16	13	18	15	13
S 20		17	14	19	16	14
D 21		18	15	20	17	15
L 22		19	16	21	18	16
M 23		20	17	22	19	17
M 24		21	18	23	20	18
J 25		22	19	24	21	19
V 26		23	20	25	22	20
S 27		24	21	26	23	21
D 28		25	22	27	24	22
L 29		26	23	28	25	23
M 30		27	24	29	26	24
M 31		28	25	30	27	25 Noël
J		29	26	31	28	26
V		30	27		29	27
S		31	28		30	28
D			29			29
L			30			30
M						31



## Comment bien trier ?



### Aérosols

A amener à la déchèterie "le Tritout" si le pictogramme "recyclage alu" figure sur l'objet, sinon à éliminer avec les ordures ménagères dans un sac taxé. Si symbole de danger, avec les déchets spéciaux.



### Aluminium et boîtes de conserve

Canettes, barquettes, tubes de produits divers, bonbonnes, boîtes de conserve, etc. A amener à l'écopoint à Corban ou à la déchèterie "le Tritout" à Vicques.



### Appareils électriques et électroniques

Repris gratuitement par les points de vente ainsi qu'à la déchèterie "le Tritout".



### Berlingots / Briques à boissons

A éliminer avec les ordures ménagères dans un sac taxé.



### Bois

A amener à la déchèterie "le Tritout". Soumis à quota : maximum 300 litres/jour. Exemples : meubles démontés, volets, lattes à toit, palettes, fenêtres sans vitrage, cageots.



### Capsules Nespresso (aluminium)

A amener à l'écopoint ou à la déchèterie "le Tritout". A déposer directement dans la benne prévue à cet effet.



### Carton propre

A amener à l'écopoint à Corban ou à la déchèterie "le Tritout". Les grands cartons doivent être pliés et aplatis.



### Cartouches d'encre pour imprimantes

A amener dans les points de vente. Ces déchets ne sont pas repris ni à l'écopoint à Corban, ni à la déchèterie "le Tritout".



### Cendres de bois

Les cendres **froides** sont à éliminer avec les ordures ménagères dans un sac poubelle taxé; elles peuvent aussi être amenées au Tritout. (Si > 1m<sup>3</sup> : doivent être apportées à la déchèterie de type D du SEOD à Boécourt).



### Déchets compostables ménagers

Exemples : épluchures, coquilles d'œufs, marc de café, etc. A amener à l'écopoint à Corban ou à la déchèterie "le Tritout".



### Déchets encombrants combustibles

A la déchèterie "le Tritout" (max. 300 litres/jour) ou à déposer en bordure de route lors des tournées de ramassage. Seuls les déchets n'entrant pas dans un sac à ordures de 110 litres, peuvent être remis. Les parties métalliques doivent être enlevées.



### Déchets de jardin

Exemples : fleurs, gazon, branchages n'excédant pas 15 cm Ø. A apporter au point de collecte à Corban ou à la déchèterie "le Tritout". Les souches ne sont pas admises et doivent être remises dans une déchèterie pour mat. inertes.



### Déchets inertes (petites quantités)

Ex : carrelage, briques, ciment, gravats, verre à vitre, vaisselle, etc. (Déchets de chantier exclus). A amener à la déchèterie "le Tritout" : soumis à quota = max 2 bidons type Marmoran® par semaine.



### Déchets spéciaux des ménages

A apporter dans les points de vente ou chez Recyplus Entsorgung AG - Zone Industrielle - Rue St-Henri 2 - 2800 Delémont, 3e mardi du mois de 16h à 18h. Pour plus d'info [www.jura.ch/env](http://www.jura.ch/env).



### Dépouilles d'animaux

Au centre de déchets carnés à Soyhières Tél. 032 422 13 94. Il est interdit de les enterrer.



### Ferraille (objets métalliques)

A amener à la déchèterie "le Tritout".



### Huiles minérales et végétales

A amener à l'écopoint à Corban ou à la déchèterie "le Tritout". Les quantités ménagères admises sont 5 litres/jour.



### Livres

Seuls les livres de qualité irréprochable peuvent être remis à la déchèterie "le Tritout". Ils sont repris par Caritas Jura.



### Médicaments

A ramener dans les points de vente.



### Ordures ménagères sacs SEOD

Dans des sacs taxés, à déposer dans les Molok sur le territoire communal.



### Papier

A amener à l'écopoint à Corban ou à la déchèterie "le Tritout". Y compris le papier déchiqueté. Les sacs papier doivent être évacués avec le carton.



### PET

A ramener aux points de vente, à l'écopoint à Corban ou à la déchèterie "le Tritout". Les bouteilles doivent être écrasées puis rebouchées.



### Piles et accumulateurs

A ramener aux points de vente. Repris également à l'écopoint à Corban et à la déchèterie "le Tritout".



### Flacons en plastique avec bouchon

A rapporter aux points de vente ou à la déchèterie "le Tritout". Admis : flacons de cosmétique, btes de produits de nettoyage, de lessive, d'huile/vinaigre. Les autres matières plastiques sont à éliminer dans un sac taxé.



### Plastiques agricoles payants

A déposer contre paiement à la déchèterie de Boécourt, au Moulin de Vicques, dans les centres de tri ou dans des conteneurs munis d'une puce électronique (taxe au poids).



### Pneus

A rapporter dans les points de vente ou dans les garages. Dépôt interdit à la déchèterie.



### Sagex

A l'écopoint à Corban : seul le sagex blanc et réduit en petits morceaux. A la déchèterie "le Tritout" : seul le sagex propre et les chips d'emballage sont collectés. Les barquettes de viande/poisson sont à éliminer dans un sac à ordures taxé.



### Textiles et chaussures

A déposer dans les conteneurs à textiles (notamment à l'écopoint indiqué sur le plan ou à la déchèterie "le Tritout"). Seuls les habits en bon état, pouvant encore être portés sont collectés.



### Tubes lumineux (néon) / LED

A rapporter dans les points de vente ou à la déchèterie "le Tritout".



### Verre

A amener à l'écopoint à Corban ou à la déchèterie "le Tritout". Veuillez respecter la séparation des 3 couleurs.

## Adresses utiles

### **Caritas Jura**

Récupération de meubles, vêtements, vélos, articles ménagers et articles de bric-à-brac, le tout en bon état.

Possibilité de déposer tous ces objets à la Rue St-Henri 7 (à côté de COMM9) à Delémont, du mardi au vendredi de 10 h à 18 h, samedi de 9 h à 13 h.

### **Recyplus Entsorgung Delémont**

Collecte gratuite des déchets spéciaux des ménages (peintures, colles, solvants, acides, produits phytosanitaires, etc.).

Adresse : Zone industrielle, Rue St-Henri 2, 2800 Delémont.  
Ouvert le 3e mardi du mois de 16 h à 18 h.

### **Centre de déchets carnés**

Cadavres d'animaux.

2805 Soyhières. Tél. 032 422 13 94

Ouvert du lundi au samedi de 9 h 30 à 11 h 30 (sauf jours fériés).

### **Décharge de Boécourt (SEOD)**

Tous les déchets incinérables des ménages, des commerces et des entreprises, y compris les déchets encombrants ; déchets verts compostables des jardiniers-paysagistes et des particuliers. Compost de qualité à disposition gratuitement.

Ouvert du lundi au vendredi de 7 h 30 à 11 h 30 et de 13 h 30 à 16 h 30 sauf jours fériés. Ouvert un samedi sur deux de 8 h 30 à 11 h 30 selon les dates suivantes : le 6 et le 20 avril, le 4 et le 25 mai, le 8 et le 22 juin, le 6 et le 20 juillet, le 3, le 17 et le 31 août, le 14 et le 28 septembre, le 12 et le 26 octobre et le 9 novembre.

La Courte-Queue, 2856 Boécourt. Tél. 032 426 55 71

### **Gobat Transport & Recyclage SA**

Centre de tri et de récupération de matériaux.

Chemin de la Combatte 8, 2802 Develier. Tél. 032 422 17 70

### **Met Fer SA**

Centre de tri et de récupération de déchets de chantier, déchets industriels, services de bennes. La Ballastière 13, Delémont. Tél. 032 421 40 20

### **Rihs Transport SA**

Centre de récupération de déchets de chantier, service de bennes.

Rue du Stand 1, Courrendlin. Tél. 032 435 55 25

## Déchèterie "Le Tritout"

### Horaires d'hiver 2024

Mercredi de 14 h à 18 h

Vendredi de 14 h à 17 h

Samedi de 9 h à 12 h

### Horaires d'été 2024

Mercredi de 14 h à 18 h

Vendredi de 14 h à 17 h

Samedi de 9 h à 12 h et  
de 13 h 30 à 15 h 30

### Fermetures durant les périodes suivantes :

le vendredi **29 mars** et samedi **30 mars** 2024 (Pâques)

du lundi **22 juillet** au samedi **3 août** 2024

du lundi **14** au samedi **19 octobre** 2024

du lundi **23 décembre** 2024 au jeudi **2 janvier** 2025

Réouverture le vendredi **3 janvier** 2025



Les horaires d'été et d'hiver entrent en vigueur dès le 1er samedi qui suit le changement d'heure en Suisse.

## Le ramassage des déchets encombrants

Les déchets encombrants sont ceux :

- qui n'entrent pas dans un sac à ordures **110 litres** officiel;
- d'une longueur maximale de **2 mètres**, d'un poids maximal de **50 kg** par objet et de dimension supérieure à 50x50x50cm;
- qui ne contiennent **PAS de partie métallique**.

Ils sont à déposer en bordure des voies publiques le jour de la tournée ou dans les endroits prévus à cet effet.



### Ne seront pas collectés :

- ✗ les déchets de construction et de déconstruction;
- ✗ tout objet comportant des parties métalliques;
- ✗ les appareils électroménagers et électroniques;
- ✗ les cartons, le verre, le sagex, les déchets inertes, la ferraille, les palettes et le bois non issu de meubles;
- ✗ les emballages plastiques ainsi que les boîtes de lessives.

Lorsqu'une maison doit être vidée, il convient de prendre contact avec une **entreprise privée**.

La tournée de ramassage des encombrants n'est pas prévue à cet effet.



Les dépositaires dont les déchets n'ont pas été ramassés ont la responsabilité de les reprendre et de les évacuer par un autre moyen sous peine d'amende.